

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CLA

Site inspecté : Pernes les Fontaines

Date de l'inspection : 14/11/2011

Constat de l'inspecteur :

exploitation d'une installation de sablage soignée  
 et de déclaration au titre de la rubrique 2575 sans réception  
 de déclaration

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : non respect de l'article R 512-47 alinéa 1  
 (indiquer le référentiel réglementaire opposable) du Code de l'Environnement

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés à l'inspection

SABLA CLA  
 Représentant Arrangement de Véhicules Utilitaires

Fonction : Directeur de Montage SORTIMO

1497 Rte d'Avignon - 84210 PERNES LES FONTAINES

Tél. : 04.90.66.47.98 - Fax 04.90.66.53.73

Siret : 384 723 870 00026 - NAF : 502 ZB

N° TVA : FR 50 384 723 870

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs  
 délais d'application)

Réduction de la puissance des machines fixes  
 au dessous de 20 kW - pour l'ensemble du matériel  
 concourant au fonctionnement de cette activité

EXPLOITANT

DREAL - Unité Territoriale de Vaucluse

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires : la proposition d'un arrêté de mise en  
 demeure a été refusée le chef de bureau classe de  
 déposer un dossier de déclaration sous un délai  
 de 3 mois

L'inspection le : 21/12/2011

JOURNIER ARRIVÉE

26 NOV 2011

A ENREGISTRER SUR

GIDIC

HOPI

Faire

N

ATTRIBUÉ A

DREAL

 Fiche soldée le :